

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi vingt-huit mai deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Adjointes ; Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Nathalie MOREL, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Jean-Philippe TANNAY, Rigobert LOEMBA, Stéphanie DELBOS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Bernard BIANCO ayant donné pouvoir à Dieinaba SY ; Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT, Joël BENARD ayant donné pouvoir à Nathalie MOREL, Eric DURAND ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA, Anne BENARD ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL, Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Myriam MULOT, Chantal JARNIOU ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

Absent : Philippe RICHIER.

Secrétaire de séance : Dieinaba SY.

Membres en exercice : 29 – Présents : 21 - Pouvoirs : 7 - Voix délibératives : 28

2024-27

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE EMPRISE DE VOIRIE À LA MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1321-1 et suivants, L 5217-2 et L 52-17-5,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Métropole Rouen Normandie »,

Considérant que les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice des compétences métropolitaines ont été mis à disposition de plein droit à compter de la création de la Métropole Rouen Normandie puis transférés dans le patrimoine de la Métropole un an après la date de la première réunion du conseil soit le 9 février 2016,

Considérant que ce transfert a été constaté par procès-verbal en date des 29 novembre et 22 décembre 2016,

Considérant qu'il convient de réitérer les termes de ce procès-verbal de transfert dans le cadre d'un acte authentique et de constater conjointement le transfert des voiries non cadastrées de la commune figurant dans l'annexe jointe,

Considérant que ce transfert interviendra à titre gratuit au terme d'un acte de transfert conformément aux dispositions de l'article L 3112-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que les frais de toute nature seront à la charge de la Métropole,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Dieinaba SY,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- **CONSTATE** le transfert définitif des voiries figurant dans l'annexe jointe au profit de la Métropole Rouen Normandie sans contrepartie financière,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :


Madame le Maire,
Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20240528-2024-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024-27 – Annexe 1

COMMUNE:

NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE

CODE-INSEE:

75474

VOIE	LONGUEUR (en mètres) *
ALLEE AUGUSTE RODIN	60
ALLEE DES TILLEULS	149
CHEMIN DE LA CHESNAYE	357
COTE DU MONT AUX MALADES	571
IMPASSE BELLEVUE	133
IMPASSE DES LONGS VALLONS	97
IMPASSE DU CHEMIN DE FER	148
IMPASSE GUSTAVE GUEVILLE	191
PASSAGE DE LA PAIX	132
PASSAGE DE LA POSTE	122
PASSAGE D'HOUPEVILLE	208
PLACE ARISTIDE BRIAND	26
PLACE JEAN JAURES	82
PLACE SADI CARNOT	330
ROUTE DE MAROMME	563
RUE ALBERT CAMUS	104
RUE ALFRED DE MUSSET	137
RUE ANDRE MALRAUX	342
RUE ARTHUR RIMBAUD	186
RUE CAMILLE SAINT-SAENS	54
RUE CHEVREUL	136
RUE CLAUDE DEBUSSY	105
RUE DE LA FONTAINE	590
RUE DE LA GARE	103
RUE DE LA HAUTE VILLE	280
RUE DE LA LIBERTE	484
RUE DE LA PAIX	305
RUE DE LA REPUBLIQUE	279
RUE DE L'ABBE PIERRE	793
RUE DU MOULIN A POUFRE	132
SENTE DE LA BASSE VILLE	104
VOIES SANS NOM	406
TOTAL:	7710 mètres *

* longueurs en mètres cartographiques (pas de mesures terrain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20240528-2024-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024